

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 355

13 février 2013

### SOMMAIRE

According to my Style S.à r.l. ....	17018	GW Participations S.A. ....	16995
AEIF LH Sub 06 S.à r.l. ....	17009	HA - AS s.à r.l. ....	16996
Bijouterie Pereira S.à r.l. ....	17013	Haave S.à r.l. ....	16995
Dome S.A. ....	16998	Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l. ....	16996
Dream Partner S.à r.l. ....	16998	Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l. .....	16996
Eastern S.à r.l. ....	16998	HeizGas Service S.à r.l. ....	16996
Eastern S.à r.l. ....	16998	Home Trade S.A. ....	17001
ECDS (Energy & Climate Development Strategies) S.A. ....	16997	Hostellerie Bon Accueil ....	17001
Edonys S.A. ....	17030	Hudson Luxembourg S.A. ....	16996
Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l. ....	16999	IC Fund ....	17000
Eico S.à.r.l. ....	16999	Immobilière Pirrotte Real Estate Services S.A. ....	17000
E K Z Marnach SA ....	16998	Immobilière Pirrotte Real Estate Services S.A. ....	17000
Electricité WOLF & DELLERé S.à.r.l. ....	16999	Incotec S.à r.l. ....	17001
Farrington Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	17039	Intent Ventures Holding S.C.A. ....	17001
Financière Asturias S.A. ....	17002	International Footwear Distributors S.à r.l. .....	16999
Finial Sàrl ....	16997	International Footwear Distributors S.à r.l. .....	16999
Fipe Lux S.à r.l. ....	17036	International Seafood Holdings S.à r.l. ...	17000
FISCALIS (Luxembourg) Sàrl ....	16997	Isle Lux S.à r.l. ....	17016
Flabeg International S.à.r.l. ....	16997	Jefferies Umbrella Fund ....	17000
Foralux-Forage et Sciage Béton S.à.r.l. ...	16997	London Hanover Street S.à r.l. ....	17040
Fosca II ....	17001	LRP III Luxembourg Holdings S.à.r.l. ....	17005
Fu-Gui Sàrl ....	16995	Morisco International S.A. ....	17040
Galen S.A. ....	16994	Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR ....	17007
Garage Robert Gelz ....	16995	Pergam Properties II C S.C.A. ....	17002
GDC Invest S.à r.l. ....	16994	Slovenia Broadband S.à r.l. ....	17020
Gebelux ....	16994	Tulcan S.A. ....	17034
Gebelux ....	16994		
Gestion Comptable et Fiscale S.A. ....	16994		
Golda S.A., S.P.F. ....	16995		
GS Property (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	17039		

**Gebelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007783/10.

(130008756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Gebelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007784/10.

(130008757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**GDC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 92, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 135.638.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013007782/12.

(130008293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Gestion Comptable et Fiscale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8469 Gaichel, Maison 4.

R.C.S. Luxembourg B 30.430.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 15/01/2013.

GESTION COMPTABLE ET FISCALE S.A.  
SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2013007791/12.

(130008839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Galen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9557 Wiltz, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 93.909.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007779/10.

(130008746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Garage Robert Gelz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 22, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.762.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007781/10.

(130009208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Golda S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007794/10.

(130008252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**GW Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 161.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007798/10.

(130008258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Fu-Gui Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4443 Belvaux, 1, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 102.755.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fu-Gui sàrl

Signature

Référence de publication: 2013007771/12.

(130008467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Haave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

R.C.S. Luxembourg B 150.157.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013007808/12.

(130008602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**HA - AS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9151 Eschdorf, 8, Um Hougeriicht.

R.C.S. Luxembourg B 149.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007807/10.

(130009083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**HeizGas Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6463 Echternach, 46, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 133.598.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007802/10.

(130008580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007800/10.

(130008431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007799/10.

(130008429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Hudson Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 36.981.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 416 du 4 novembre 1991.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hudson Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013007806/14.

(130008642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**FISCALIS (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.656.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007763/10.

(130008472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Finial Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.722.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65697 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013007762/10.

(130008552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Foralux-Forage et Sciage Béton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 53.610.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013007766/10.

(130008705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Flabeg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.815.

Les comptes annuels consolidés au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013007744/12.

(130008332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**ECDS (Energy & Climate Development Strategies) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 83.710.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013007713/12.

(130008524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 150.088.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Eastern S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013007700/12.

(130008547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**E K Z Marnach SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 94.122.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007699/10.

(130008713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Dome S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 112.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013007692/10.

(130008297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Dream Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 8, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 152.311.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007694/10.

(130008979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 150.088.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Eastern S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013007701/12.

(130008605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6685 Merttert, 3A, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg B 149.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007702/10.

(130008430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Electricité WOLF & DELLERé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 3A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 101.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007703/10.

(130009087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Eico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 35.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007716/10.

(130009082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**International Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.841.

Les comptes consolidés de la société mère du 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour International Footwear Distributors S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013007839/12.

(130008665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**International Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.841.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour International Footwear Distributors S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013007840/12.

(130008739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**International Seafood Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.405,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 147.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERNATIONAL SEAFOOD HOLDINGS S.à r.l.*

Référence de publication: 2013007841/10.

(130008383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**IC Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.138.

Le Rapport annuel révisé au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013007847/11.

(130008390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Immobilière Pirrotte Real Estate Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.288.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pitt PIRROTTE

*L'Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013007852/11.

(130008925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Immobilière Pirrotte Real Estate Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.288.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pitt PIRROTTE

*L'Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013007853/11.

(130008996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Jefferies Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 34.758.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JEFFERIES UMBRELLA FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013007875/11.

(130008685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Incotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 157.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007857/10.

(130008428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Hostellerie Bon Accueil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6464 Echternach, 3-5, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 96.100.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007821/10.

(130008969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Home Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 50.904.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007820/10.

(130008797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Fosca II, Société en Commandite par Actions.****Capital social: EUR 64.340.091,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007767/11.

(130008270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Intent Ventures Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013007837/13.

(130008546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Financière Asturias S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 85.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007759/10.

(130009191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

**Pergam Properties II C S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 171.192.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de la société PERGAM PROPERTIES II, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 160, (ci-après le «Gérant»)

gérant commandité de la société "PERGAM PROPERTIES II C S.C.A.", société en commandite par actions ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 192, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil de gérance du Gérant de ladite société en sa réunion du 18 décembre 2012.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

I. La société en commandite par actions "PERGAM PROPERTIES II C S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 23 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2423 du 28 septembre 2012.

II. Le capital social émis par la Société est actuellement de quarante-quatre mille cinq cents dollars américains (USD 44.500.-) représenté par deux (2) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, et quatre cents quarante-trois (443) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

III. Suivant l'Article 6 des statuts, le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de sept millions quatre cents cinquante-cinq mille cinq cents dollars américains (7.455.500,- USD) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cents mille dollars américains (7.500.000,- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,

- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société.

IV. Dans le cadre de l'autorisation d'augmentation de capital de la Société visée à l'Article 6 des statuts de la Société:

- par décision du 10 septembre 2012, le Gérant a décidé (i) d'ouvrir une période de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et possibilité d'augmenter le capital de la Société à concurrence des seules souscriptions recueillies, pour soixante-quatorze mille cinq cent cinquante-cinq mille (74.555) Actions de Catégorie A nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune à souscrire au prix de cent dollars américain (USD 100.-) par Action jusqu'au 30 novembre 2012.

- par décision du 3 décembre 2012, le Gérant a décidé (i) d'ouvrir une période de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et possibilité d'augmenter le capital de la Société à concurrence des seules souscriptions recueillies, pour cent cinquante-sept (157) Actions de Catégorie B nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune à souscrire au prix de cent dollars américain (USD 100.-) par Action, du 4 décembre 2012 au 15 décembre 2012.

V. Lors de la réunion de son conseil de gérance du 18 décembre 2012, le Gérant a constaté la souscription et la libération intégrale de:

- vingt-neuf mille cinq cent cinquante (29.550) Actions de Catégorie A nouvelles comme suit:

Actionnaires	Montant libéré (en USD)	Nombre d'Actions A souscrites
Presbourg Kleber Immobilier société à responsabilité limitée 41, avenue Montaigne, F-75008 Paris	250.000	2.500
GAV SAS 42, avenue Montaigne, F-75008 Paris	125.000	1.250
Financière Daubigny Société à responsabilité limitée 42, avenue Montaigne, F-75008 Paris	162.500	1.625
Cameleon Société à responsabilité limitée 24, rue de Richelieu, F-75001 Paris	175.000	1.750
Furstenberg Finance SAS 22, rue de la Paix, F-75002 Paris	125.000	1.250
société civile Financière «FAT» 94, Boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris	125.000	1.250
FV Finances société à responsabilité limitée 3, avenue du Midi, F-87000 Limoges	150.000	1.500
société civile Financière «FRT» 94, Boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris	125.000	1.250
société civile Financière «MAT» 94, Boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris	125.000	1.250
société civile Financière «CET» 94, Boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris	125.000	1.250
Iceberg Fund SIF SICAV SA 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg	500.000	5.000
FCP Pergam Flexible c/o Pergam 123 avenue des Champs Elysées F-75008 Paris	967.500	9.675
<b>TOTAL</b>	<b>2.955.000</b>	<b>29.550</b>

- cent cinquante-sept (157) Actions de Catégorie B nouvelles comme suit:

Actionnaires	Montant libéré (en USD)	Nombre d'Actions B souscrites
Pergam Properties II 33, allée Scheffer, L-2520-luxembourg	15.700	157
<b>TOTAL</b>	<b>15.700</b>	<b>157</b>

Le Gérant a donc décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions neuf cent soixante-dix mille sept cents dollars américains (USD 2.970.700.-), pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille cinq cents dollars américains (USD 44.500.-) au montant de trois millions quinze mille deux cents dollars américains (USD 3.015.200.-) par création et émission de vingt-neuf mille cinq cent cinquante (29.550) nouvelles Actions de Catégorie A

d'une valeur nominale de cent dollars américain (USD 100.-) et de cent cinquante-sept (157) nouvelles Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américain (USD 100).

Les Actions nouvelles ont été libérées à concurrence de 100% de leur valeur nominale par versement à un compte bancaire de la Société, de sorte que le montant de deux millions neuf cent soixante-dix mille sept cents dollars américains (USD 2.970.700.-) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5 et l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis par la Société est de trois millions quinze mille deux cents dollars américains (USD 3.015.200.-) représenté par vingt-neuf mille cinq cent cinquante-deux (29.552) Actions de Catégorie A valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune, et six cents (600) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune.

« **Art. 6.** le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de quatre millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille huit cents dollars américains (USD 4.484.800,-) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cents mille dollars américains (7.500.000,- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société».

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de EUR 2.800.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Lataste et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. LAC/2012/61448. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001998/152.

(130001089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**LRP III Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.574.700,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.147.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

LIME ROCK PARTNERS III, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies and registered with the Register of Companies - Cayman Islands, under number 15116 ("LRP III"),

represented by Maître Renata Jokubauskaite, attorney-at-law, professionally residing in Howald, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following:

LRP III, prenamed, is the sole partner of "LRP III LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 106.147 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen on 14 February 2005, published in the *Mémorial C*, Recueil des Sociétés et Associations (the "*Mémorial C*"), number 573 of 14 June 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 17 December 2010 by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the *Mémorial C*, number 535 of 22 March 2011.

Which appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up as follows:

*First resolution*

The sole partner of the Company resolves to increase the capital of the Company by an amount of thirty-eight thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 38,675.-) so as to raise it from its present amount of six million five hundred thirty-six thousand and twenty-five euro (EUR 6,536,025.-) to six million five hundred seventy-four thousand and seven hundred euro (EUR 6,574,700.-) by the issuance of one thousand five hundred and forty-seven (1,547) new shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, with an issue premium of three euro and eleven cents (EUR 3.11).

*Subscription and Payment*

The one thousand five hundred and forty-seven (1,547) new shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each with an issue premium of three euro and eleven cents (EUR 3,11) have all been subscribed for by LRP III and fully paid up by a contribution in kind of a liquid, certain and immediately payable claim held by LRP III against the Company for an aggregate amount of thirty-eight thousand six hundred and seventy-eight euro and eleven cents (EUR 38,678.11), proof of such subscription and payment being given to the undersigned notary who acknowledges this expressly on presentation of (i) the interim balance sheet of the Company dated as of December 11, 2012 and (ii) a certificate dated as of December 20, 2012 from the board of managers of the Company relating to the existence and the amount of the claim held by LRP III against the Company.

*Second resolution*

The sole partner of the Company resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at six million five hundred seventy-four thousand and seven hundred euro (EUR 6,574,700.-) represented by two hundred sixty-two thousand nine hundred and eighty-eight (262.988) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed."

*Third resolution*

The sole partner resolves to amend article 12 (all other provisions of such article 12 remaining unchanged) of the articles of association of the Company by adding a new paragraph at the end of article 12 to read as follows:

« **Art. 12.** (...)

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers meeting."

### Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Follows the french version:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

LIME ROCK PARTNERS III, L.P., un «limited partnership» constitué sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et immatriculé auprès du Registre des sociétés - Iles Cayman, sous le numéro 15116 («LRP III»),

représenté par Maître Renata Jokubauskaite, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités susmentionnées, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

LRP III est l'associé unique de «LRP III Luxembourg Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.147, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen en date du 14 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 573 du 14 juin 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 décembre 2010 par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 535 en date du 22 mars 2011.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ce qui suit:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente-huit mille six cent soixante-quinze euros (EUR 38.675.-) pour le porter de son montant actuel de six millions cinq cent trente-six mille et vingt-cinq euros (EUR 6.536.025.-) à six millions cinq cent soixante-quatorze mille sept cents euros (EUR 6.574.700.-) par l'émission de mille cinq cent quarante-sept (1.547) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ensemble avec une prime d'émission de trois euros et onze centimes (EUR 3,11).

#### Souscription paiement

Les mille cinq cent quarante-sept (1.547) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ensemble avec une prime d'émission de trois euros et onze centimes (EUR 3,11) ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par LRP III par l'apport d'une créance liquide, certaine et exigible détenue par LRP III contre la Société pour un montant total de trente-huit mille six cent soixante-dix-huit euros et onze centimes (EUR 38.678.11-), la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire soussigné sur présentation du (i) bilan de la Société en date du 11 décembre 2012 et (ii) du rapport d'évaluation en date du 20 décembre 2012 du conseil de gérance de la Société concernant l'existence et le montant de l'apport.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital susmentionnée (toutes les autres dispositions de cet article 6 demeurant inchangées).

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé six millions cinq cent soixante-quatorze mille sept cents euros (EUR 6.574.700,-) représenté par deux cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-huit (262,988) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

## Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société en ajoutant un nouveau paragraphe à la fin de l'article 12, qui aura la teneur suivante (toutes les autres dispositions de cet article 12 demeurant inchangées):

« **Art. 12.** (...)»

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants produiront effets au même titre que les résolutions votées lors des réunions du conseil de gérance.»

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte de société, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date en en-tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: R. JOKUBAUSKAITE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15406. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001869/128.

(130001147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

## IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B134852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Frau Karine Regnier, Administrator, Corporate Secretarial Services, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund verschiedener Zirkularbeschlüsse der Partners Group Management I S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxembourg Nummer B 138.053, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8 April 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1159 vom 13 Mai 2008..

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.196.357,44 (zwei Millionen einhundertsechundneunzig tausend dreihundertsiebenundfünfzig Euro und vierundvierzig Cent eingeteilt in

1.969.181,65 (eine Million neunhundertneunundsechzigtausend-einhunderteinundachtzig Komma fünfundsechzig Manager-Aktien und

227.175,79 (zweihundertsiebenundzwanzigtausendeinhundertfünf-undsiebzig Komma neunundsiebzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 23. Juli 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 96.000, (sechsendneunzigtausend Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 96.000 (sechsendneunzig tausend) neuen Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft einen Gesamtbetrag von neun Millionen sechshundert tausend Euro (EUR 9.600.000,-) erhalten hat, von welchem Betrag die Summe von sechsendneunzigtausend Euro (EUR 96.000,-) dem Kapital und die Restsumme dem Emissionsaufgeld zugewiesen wurde.

VI.- Gemäß Beschluss vom 28. August 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 95.000, (fünfundneunzigtausend Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 95.000 (fünfundneunzig tausend) neuen Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft einen Gesamtbetrag von neun Millionen fünfhundert tausend Euro (EUR 9.500.000,-) erhalten hat, von welchem Betrag die Summe von fünfundneunzigtausend Euro (EUR 95.000,-) dem Kapital und die Restsumme dem Emissionsaufgeld zugewiesen wurde.

V.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.387.357,44 (zwei Millionen dreihundertsiebenundachtzig tausend dreihundertsiebenundfünfzig Euro und vierundvierzig Cent) eingeteilt in

2.160.181,65 (zwei Millionen einhundertsechzig tausend ein hunderteinundachtzig Komma fünfundsechzig) Manager-Aktien und

227.175,79 (zweihundertsiebenundzwanzig tausend einhundert fünfundsechzig Komma neunundsiebzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

**Englische Version von Artikel. Paragraph b**

**Art. 5. Share capital. (Paragraph b).**

(b) The Corporation has a capital of EUR 2,387,357.44 (two million three hundred and eighty-seven thousand three hundred and fifty-seven Euro and forty-four Cent)

represented by

2,160,181.65 (two million one hundred and sixty thousand one hundred and eighty one point sixty-five) Manager Shares and

227,175.79 (two hundred and twenty-seven thousand one hundred and seventy-five point seventy-nine) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 7.500,-abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. REGNIER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56968. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. Januar 2013.

Référence de publication: 2013001969/99.

(130001372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**AEIF LH Sub 06 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.373.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of AEIF LH Sub 06 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.373 and having a share capital amounting to sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on March 26, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1311 dated May 29, 2008, which articles of association (the Articles) were last amended by a deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg on June 14, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2088 dated September 7, 2011.

THERE APPEARED:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.159 and having a share capital amounting to sixteen thousand five hundred Euro (EUR 16,500.-),

hereby represented by Su Anne PANG, employee with professional address at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxy, after having been signed *in* *variety* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred Euro (EUR 500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-) represented by six hundred forty (640) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to sixteen thousand five hundred Euro (EUR 16,500.-) by way of issuance of twenty (20) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. here above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of article 6 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted under item 1. above; and

4. Subsequent amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred Euro (EUR 500.-) in order to bring it from its present amount of sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-), represented by six hundred forty (640) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to sixteen thousand five hundred Euro

(EUR 16,500.-) by way of issuance of twenty (20) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to twenty (20) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company in aggregate amount of two million four hundred thousand Euro (EUR 2,400,000.-) (the Receivable).

The contribution of the Receivable in an amount of two million four hundred thousand Euro (EUR 2,400,000.-) is allocated as follows:

- an amount of five hundred Euro (EUR 500.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of two million three hundred ninety-nine thousand five hundred Euro (EUR 2,399,500.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on December 20, 2012, by the Sole Shareholder and acknowledged by the Company (the Management Certificate).

The Management Certificate states in essence that:

- "- The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable;
- The Receivable is certain and will be due and payable on its respective due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- The Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- The Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
- There exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to him;
- According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
- All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;
- The Receivable contributed to the Company is valued at two million four hundred thousand euro (EUR 2,400,000.-), and since the date hereof no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and
- All formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Management Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 first paragraph of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

**Art. 6. (paragraph 1).** The share capital is set at EUR 16,500.- (sixteen thousand five hundred Euro) represented by 660 (six hundred sixty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé Unique) de AEIF LH Sub 06 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.375 et disposant d'un capital social d'un montant de seize mille euros (EUR 16.000,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1311 en date du 29 mai 2008, dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à l'époque à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg le 24 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2088 en date du 7 septembre 2011.

#### A COMPARU:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.159 et disposant d'un capital social de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-).

dûment représentée par Su Anne PANG, employée, de résidence professionnelle au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinq cents euros (EUR 500,-) afin de le porter de son montant actuel de seize mille euros (EUR 16.000,-) représenté par six cent quarante (640) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à seize mille cinq cents euros (EUR 16.500) par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 6 premier paragraphe des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital adoptée sous le point 1. ci-dessus;

4. Modification subséquente du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cents euros (EUR 500,-) afin de le porter de son montant actuel de seize mille euros (EUR 16.000,-) représenté par six cent quarante (640) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-) par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

### *Souscription - Paiement*

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt (20) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient envers la Société d'un montant total de deux millions quatre cents mille euros (EUR 2.400.000,-) (la Créance).

L'apport en nature de la Créance d'un montant de deux millions quatre cents mille euros (EUR 2.400.000,-) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de cinq cents euros (EUR 500,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 2.399.500,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par un certificat émis le 20 décembre 2012 par L'Associé Unique et reconnu par la Société (le Certificat de Gérance).

Il ressort du Certificat de Gérance que:

- l'Associé Unique est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;
- L'Associé Unique est le seule titulaire de la Créance, et peut librement disposer de la Créance;
- la Créance n'est sera grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucune servitude.
- Il n'existe aucun droit, en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Créance lui soient cédée;
- Selon la loi applicable et les statuts respectifs ou autres documentations, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
- Toutes les formalités requises au Luxembourg et autres juridictions concernées consécutives à l'apport en nature de la Créance fait à la Société, le cas échéant seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- Toutes les approbations, réglementaires et autres pour la signature, la livraison et la performance de la Créance à la Société, selon le cas, ont été obtenus ou, dans le cas de l'Associé Unique seront obtenus d'une manière permise par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé;
- La Créance apportée à la Société est estimée à deux millions quatre cent mille euros (EUR 2.400.000,-) et depuis la date des présentes aucun changement n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société; et
- toutes les formalités requises consécutives à la cession de la propriété légale de la Créance apportée à la Société a été ou sera effectuée par l'Associé Unique et, suite à l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra plein propriétaire de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion tel que stipulé à l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Le Certificat de Gérance, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 premier paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (paragraphe 1).** «Le capital social est fixé à EUR 16.500,- (seize mille cinq cents euros) représenté par 660 (six cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune toutes entièrement libérées.»

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi, le présent acte passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. A. PANG, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15434. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001505/214.

(130000957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

### **Bijouterie Pereira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 34, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.844.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria FERNANDES PINTO CONCEICAO, commerçante, née le 08 juin 1956 à Sobral de Sao Miguel, Portugal, mariée, demeurant à L-9234 Diekirch, Route de Gilsdorf 34.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

“ **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une bijouterie avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de Bijouterie Pereira S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

*Souscription et Libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Maria FERNANDES PINTO CONCEICAO, pré-qualifiée, cent parts sociales . . . . .	100 parts
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:
  - Madame Maria FERNANDES PINTO CONCEICAO, commerçante, née le 08 juin 1956 à Sobral de Sao Miguel, Portugal, mariée, de nationalité portugaise, demeurant à L-9234 Diekirch, Route de Gilsdorf 34.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9234 Diekirch, Route de Gilsdorf, 34.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FERNANDES PINTO CONCEICAO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15446. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001544/153.

(130000650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.512.420,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.729.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of December,

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Item Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Block A, Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa LQA, 9023 Malta (the "Sole Shareholder"), represented by Me Namik Ramic, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 4 December 2012 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder and holding all the five million one hundred forty-two thousand nine hundred forty (5,142,940) shares in issue in Isle Lux S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 159.729 and incorporated on 3 March 2011 by deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number C-1179 of 1 June 2011. The articles of incorporation of the Company have been last amended by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on 6 November 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital by an amount of one million three hundred sixty-nine thousand four hundred eighty Euros (€ 1,369,480.-) from currently five million one hundred forty-two thousand nine hundred forty Euros (€ 5,142,940.-) to six million five hundred twelve thousand four hundred twenty Euros (€ 6,512,420.-) by the creation and issue to the Sole Shareholder of one million three hundred sixty-nine thousand four hundred eighty (1,369,480) shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€ 1.00), subscription and payment of the one million three hundred sixty-nine thousand four hundred eighty (1,369,480) shares by way of a contribution in cash of an aggregate amount of one million three hundred sixty-nine thousand four hundred eighty Euros (€ 1,369,480.-) and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

*Sole resolution*

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of one million three hundred sixty-nine thousand four hundred eighty Euros (€ 1,369,480.-) from currently five million one hundred forty-two thousand nine hundred forty Euros (€ 5,142,940.-) to six million five hundred twelve thousand four hundred twenty Euros (€ 6,512,420.-) by the creation and issue to the Sole Shareholder of one million three hundred sixty-nine thousand four hundred eighty (1,369,480) shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€ 1.00).

The New Shares have been subscribed at a total issue price of one million three hundred sixty-nine thousand four hundred eighty Euros (€ 1,369,480.-) and paid in cash by the Sole Shareholder pursuant to a subscription form which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payments for the new shares has been given to the undersigned notary.

Consequently it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at six million five hundred twelve thousand four hundred twenty Euros (€ 6,512,420.-) divided into six million five hundred twelve thousand four hundred twenty (6,512,420) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand three hundred and fifty Euro (€ 2,350.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Item Limited, une société constituée en vertu des lois de Malte, ayant son siège social à Block A, Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa LQA, 9023 Malte (l'«Associé Unique»), représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 4 décembre 2012 (laquelle sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'intégralité des cinq millions cent quarante-deux mille neuf cents quarante (5.142.940) parts sociales émises de Isle Lux S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.729, et constituée le 3 mars 2011 suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, notaire résidant alors à Rambrouch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1179 du 1<sup>er</sup> juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 novembre 2012 suivant acte reçu du Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis d'un montant d'un million trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingts euros (1.369.480,- €) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions cent quarante-deux mille neuf cent quarante euros (5.142.940,- €) à six millions cinq cent douze mille quatre cent vingt euros (6.512.420,- €) par la création et l'émission à l'Associé Unique d'un million trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingts (1.369.480) parts sociales, d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un euro (1,00 €) chacune, la souscription et le paiement des un million trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingts (1.369.480) parts sociales par voie d'un apport en numéraire d'un montant total d'un million trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingts euros (1.369.480,- €), et modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Sur ce, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant d'un million trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingts euros (1.369.480,- €) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions cent quarante-deux mille neuf cent quarante euros (5.142.940,- €) à six millions cinq cent douze mille quatre cent vingt euros (6.512.420,- €) par la création et l'émission à l'Associé Unique d'un million trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingts (1.369.480) parts sociales, d'une valeur nominale et d'un prix de souscription d'un euro (1,00 €) chacune.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites à un prix total d'émission d'un million trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingts euros (1.369.480,- €) et payées en espèces par l'Associé Unique, conformément à un formulaire de souscription qui a été signé par la personne comparante et le notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement.

La preuve du paiement des nouvelles parts sociales a été montrée au notaire soussigné.

Partant, il a été décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à six millions cinq cent douze mille quatre cent vingt euros (6.512.420,- €) divisé en six millions cinq cent douze mille quatre cent vingt (6.512.420) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises en matière de modification des présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre de son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale, sont estimés à approximativement deux mille trois cent cinquante euros (€ 2.350,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Ramic, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58676. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001802/121.

(130001466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

### **According to my Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2222 Luxembourg, 256, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.848.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Madame Adisa SKAPUR, maître coiffeuse, née à Andernach (Allemagne), le 15 février 1977, demeurant au 7, rue Jean-Pierre Beckius, L-1266 Luxembourg;

2) Madame Sarah TARANTINI, maître coiffeuse, née à Luxembourg, le 07 juillet 1983, demeurant au 2, rue Kraizhiel, L-3321 Berchem.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'exploitation d'un salon de coiffure pour Hommes et Dames, la manucure et le maquillage, ainsi que la vente de tous produits.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «According to my Style S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le/les gérant(s) peut/pourront transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Adisa SKAPUR, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Madame Sarah TARANTINI, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 256, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont nommées gérantes de la société pour une durée indéterminée:

a) Madame Adisa SKAPUR, maître coiffeuse, née à Andernach (Allemagne), le 15 février 1977, demeurant au 7, rue Jean-Pierre Beckius, L-1266 Luxembourg;

b) Madame Sarah TARANTINI, maître coiffeuse, née à Luxembourg, le 07 juillet 1983, demeurant au 2, rue Kraizhiel, L-3321 Berchem.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle des deux gérantes.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, agissant ès-dites qualités, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SKAPUR, S. TARANTINI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17157. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2013001475/115.

(130000789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Slovenia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 222.758.404,10.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.882.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Broadband Investments II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171.950 ("BI"), here represented by Me Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December 2012, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith;

2. Gerrard Enterprises LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the Isle of Man with registered number 000543L whose registered office is at Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Isle of Man ("Gerrard"), here represented by Me Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December 2012, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith; and

3. Adria Cable S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 128.082 ("Adria Cable" and together with Gerrard and BI, the "Shareholders"), here represented by Me Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 7 December 2012, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties being the shareholders of Slovenia Broadband S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145.882, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on

21 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 977 on 11 May 2009 and as last amended on 12 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary (hereafter the “Company”).

The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of two hundred and fifteen million two hundred sixty-one thousand five hundred fifty-seven Euro and eighty-eight cents of a Euro (EUR 215,261,557.88) up to a new amount of two hundred twenty-two million seven hundred fifty-eight thousand four hundred four Euro and ten cents of a Euro (EUR 222,758,404.10);
2. Approval and acceptance of the payment for the new shares through contribution in kind;
3. Restatement of articles 5, 7, 8, 9, 11 and of Title VI of the articles of association of the Company as well as the general numbering of said articles of association; and
4. Acknowledgment of the resignations of Mr. Dragan Solak and Mr. Stefan Tzvetkov as Managers of the Company.

The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

*First resolution:*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current value of two hundred and fifteen million two hundred sixty-one thousand five hundred fifty-seven Euro and eighty-eight cents of a Euro (EUR 215,261,557.88), represented by twenty-one billion five hundred twenty-six million one hundred fifty-five thousand seven hundred eighty-eight (21,526,155,788) shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, up to two hundred twenty-two million seven hundred fifty-eight thousand four hundred four Euro and ten cents of a Euro (EUR 222,758,404.10) through the issuance of seven hundred forty-nine million six hundred eighty-four thousand six hundred twenty-two (749,684,622) new shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each (the “Shares”).

All of the seven hundred forty-nine million six hundred eighty-four thousand six hundred twenty-two (749,684,622) Shares have been subscribed by:

- Godolphin Services Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 2 Agapinoros Street, CY - PC1076, Nicosie, Cyprus, registered with the Department of the Registrar of Companies and Official Receiver under number 224487 (“Godolphin”),

here represented by Me Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December 2012, all the Shares have been fully paid up.

All of the seven hundred forty-nine million six hundred eighty-four thousand six hundred twenty-two (749,684,622) Shares have been subscribed at a total price of seven million four hundred ninety-six thousand eight hundred forty-six Euro and twenty-two cents of a Euro (EUR 7,496,846.22) which has entirely been allocated to the share capital of the Company.

*Second resolution*

The Shareholders approve and accept the payment of the subscribed Shares through contribution in kind, consisting of the following number of ordinary shares of

- Bosnia Broadband S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 153.262 (“Bosnia Broadband”):

Godolphin contributes five hundred ninety four million nine hundred twenty-seven thousand and forty-eight (594,927,048) ordinary shares of Bosnia Broadband to the Company for a total value of seven million four hundred ninety-six thousand eight hundred forty-six Euro and twenty-two cents of a Euro (EUR 7,496,846.22) which has entirely been allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of seven million four hundred ninety-six thousand eight hundred forty-six Euro and twenty-two cents of a Euro (EUR 7,496,846.22) of all the ordinary shares in Bosnia Broadband has been produced to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to restate articles 5, 7, 8, 9, 11 and Title VI of the articles of association of the Company as well as the general numbering of said articles of association which shall henceforth read as follows:

**“Title I. Object, Duration, Name, Registered Office**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Slovenia

Broadband S.à r.l.” (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) as well as by present articles (the “Articles”).

#### **Art. 2. Object.**

2.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

2.2 In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any Shares and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of Shares and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such Shares and patents, further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and/or any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.3 The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders of the Company.

#### **Art. 4. Registered Office.**

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of the Shareholders.

4.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers. Where the Board of Managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Title II. Share Capital, Shares.**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The corporate capital of the Company is set at two hundred twenty-two million seven hundred fifty-eight thousand four hundred four Euro and ten cents of a Euro (EUR 222,758,404.10) divided into twenty two billion two hundred seventy-five million eight hundred forty thousand four hundred ten (22,275,840,410) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up (the “Shares”, each a “Share”). The holders of share are referred herein to the Shareholders. Each Share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Shareholders.

5.2 The share capital of the Company may be changed from time to time by a resolution of the general meeting of the Shareholders in accordance with the Law.

5.3 In the event that the Company elects to issue any additional Shares, the Company shall offer to each existing Shareholder its pro rata portion of such Shares, in each case, on terms no less favourable than those offered to any other Shareholder. If any Shareholder elects not to participate in any capital increase, then the other Shareholders may increase their respective contributions in the capital increase on a pro rata basis and the Shares of any Shareholder not participating in the capital increase shall be diluted accordingly.

5.4 Any capital increase of the Company shall, unless otherwise agreed by all of the Shareholders, be effected at fair market value.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each Share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of Shares in existence.

6.2 The Company will recognise only one holder per Share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company’s share capital.

### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 The single Shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single Shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The Shares may be transferred to non Shareholders only with the authorization of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

7.2. A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code and 190 of the Law.

## **Title III. Management**

### **Art. 8. Board of Managers.**

8.1 The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be Shareholders (the “Manager(s)”). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company. If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the “Board of Managers”) and any reference in the Articles to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

8.2 The Manager(s) will be elected by the single Shareholder or the general meeting of Shareholders, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

8.3 The single Shareholder or the general meeting of Shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

8.4 The Board of Managers (if any) may appoint from among the Managers a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (if any) (the “Secretary”).

### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

9.2 The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as Chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

9.3 Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least one (1) week’s notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

9.4 Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy.

9.5 A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

9.6 Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.

9.7 One or more Manager(s) may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several people participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

9.8 A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

9.9 The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Board of Managers.** All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and Operations consistent with the Company’s object.

### **Art. 11. Representation.**

11.1 The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to people or committees of its (their) choice.

11.2 Towards third parties the Company will be bound by the signature of the single Manager or by the joint signatures of two (2) Managers when the Company is managed by two (2) or more Managers. However, if the single shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

11.3 The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) within the limits of such special power.

**Art. 12. Liability of the Managers.** The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

#### **Title IV. General Meetings of Shareholders**

##### **Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.2. Each Shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Shareholders.

##### **Art. 14. Form - Quorum - Majority.**

14.1. If there are not more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

14.3. Resolutions to alter the Articles must be adopted in accordance with the Law.

#### **Title V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 15. Accounting Year.**

15.1 The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

15.2 Each year on the thirty-first of December the books are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 The general meeting of Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus in accordance with any agreement that may be entered into from time to time by the Shareholders. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of Shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17. Dissolution - Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the general meeting of the Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Applicable law.** For all matters not provided for in the present Articles, the Shareholders refer to the existing laws.

#### **Title VII. Definitions**

Board of Managers has the meaning given in article 8 of these Articles;

Business Day means any day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) when banks are normally open for general business during normal working hours in Ljubljana, London and Luxembourg;

Chairman has the meaning given in article 8 of these Articles; Company has the meaning given in article 1 of these Articles;

Manager has the meaning given in article 8 of these Articles;

Shareholders has the meaning given in article 5 of these Articles;

Shares has the meaning given in article 5 of these Articles.”

*Fourth resolution:*

The Shareholders resolve to acknowledge the resignations of Mr. Dragan Solak and Mr. Stefan Tzvetkov as Managers of the Company, with effect as from the date hereof and decide to grant them discharge for the performance of their duties with discharge will have to be confirmed at the next annual general meeting approving the next Company's annual accounts.

Following the resignations of Mr. Dragan Solak and Mr. Stefan Tzvetkov as Managers of the Company, the board of managers of the Company is composed as follows:

a) Mr. Alan Dundon, born on 18 April 1966 in Dublin (Ireland), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Frédéric Salvatore, born on 3 September 1973 in Charleroi (Belgium), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Mr. Antonio Longo, born on 29 May 1975 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

d) Ms. Géraldine Schmit, born on 12 November 1969 in Messancy (Belgium), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,000.-.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Broadband Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.950 («BI»), ici représentée par Me Carsten Opitz, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre 2012. Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

2. Gerrard Enterprises LLC, une limited liability company constituée et régie par les lois de l'île de Man avec pour numéro d'enregistrement 000543L, ayant son siège social à Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, île de Man («Gerrard»), ici représentée par Me Carsten Opitz, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre 2012. Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement; et

3. Adria Cable S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.082 («Adria Cable» avec Gerrard et BI, les «Associés»), ici représentée par Me Carsten Opitz, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 7 décembre 2012. Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés (les «Associés») de Slovenia Broadband S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.882, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en

date du 21 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 mai 2009 numéro 977 et dernièrement modifié le 12 décembre 2012 à la suite d'un acte reçu par le notaire instrumentant (ci après la «Société»).

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda:*

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de deux cent quinze millions deux cent soixante et un mille cinq cent cinquante-sept Euros et quatre-vingt huit centimes (EUR 215,261,557.88) jusqu'à un montant de deux cent vingt deux millions sept cent cinquante-huit mille quatre cent quatre Euro et dix centimes (EUR 222,758,404.10);
2. Approbation et consentement du paiement pour les nouvelles parts sociales par apport en nature;
3. Modification des articles 5, 7, 8, 9, 11 et du Titre VI des statuts de la Société et renumérotation globale desdits statuts; et
4. Démissions de Monsieur Dragan Solak et Monsieur Stefan Tzetkov en tant que Gérants de la Société.

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de deux cent quinze millions deux cent soixante et un mille cinq cent cinquante-sept Euros et quatre-vingt huit centimes (EUR 215.261.557,88), représenté par vingt-et-un milliards cinq cent vingt-six millions cent cinquante cinq mille sept cent quatre vingt huit (21.526.155.788) parts sociales, ayant une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à deux cent vingt deux millions sept cent cinquante-huit mille quatre cent quatre Euro et dix centimes (EUR 222,758,404.10) par l'émission de sept cent quarante-neuf millions six cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-deux (749.684.622) nouvelles parts sociales, ayant une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales»).

L'intégralité des sept cent quarante-neuf millions six cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-deux (749.684.622) nouvelles parts sociales a été souscrite par

- Godolphin Services Limited, une société constituée et régie par les lois de Chypre, ayant son siège social à 2 Agapi-noros Street, CY - PC1076, Nicosie, Chypre, inscrite au service de registre de sociétés, sous le numéro 224487 («Godolphin»),

ici représentée par Me Carsten Opitz, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre 2012,

L'ensemble des Parts Sociales ont été entièrement libérées.

L'intégralité des sept cent quarante-neuf millions six cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-deux (749.684.622) nouvelles parts sociales a été souscrite à une valeur total de sept millions quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-six euros et vingt-deux centimes (EUR 7.496.846,22), dont l'intégralité a été entièrement attribuée au capital social de la Société.

*Seconde résolution:*

Les Associés approuvent et acceptent le paiement des parts sociales par voir d'un apport en du nombre suivant des actions ordinaires de:

- Bosnia Broadband S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.262 («Bosnia Broadband»)

Godolphin apporte cinq cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent vingt-sept mille quarante-huit (594.927.048) parts sociales Bosnia Broadband à la Société pour une valeur totale de sept millions quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-six euros et vingt-deux centimes (EUR 7.496.846,22) dont l'intégralité a été entièrement attribuée au capital social de la Société.

La preuve et l'existence de la valeur de sept millions quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent quarante-six euros et vingt-deux centimes (EUR 7.496.846,22) de toutes les parts sociales de Bosnia Broadband a été constatée auprès du notaire soussigné.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier les articles 5, 7, 8, 9, 11 et le Titre VI des statuts de la Société et de procéder à la renumérotation globale desdits statuts afin de leur donner la teneur suivante:

**«Titre I<sup>er</sup> . Objet, Durée, Dénomination, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé par les présentes entre le détenteur actuel des parts sociales et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Slovenia Broadband S.à r.l.» (la Société) qui sera régie par les lois y relatives et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou bien, développer ces actions et brevets, accorder des prêts ou bien assister des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société et/ou toute autre société. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation préalable.

2.3 La société peut aussi effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions de propriété immobilières ou mobilières, que la Société juge utiles à la réalisation de son objet.

## **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension de droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés de la Société.

## **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des Associés.

4.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil de Gérance. Lorsque le Conseil de Gérance de la Société estime que des développements et événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

## **Titre II. Capital social, Parts sociales**

### **Art. 5 Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt deux millions sept cent cinquante-huit mille quatre cent quatre Euro et dix centimes (EUR 222,758,404.10) représenté par vingt deux milliards deux cent soixante quinze millions huit cent quarante mille quatre cent dix (22,275,840,410) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune (les Parts Sociales, chacune une Part Sociale). Les détenteurs de part sociale sont désignés ci-après comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.2 Le capital social de la Société peut être modifié de temps à autre par résolution de l'assemblée générale des Associés conformément à la Loi.

5.3 Au cas où la Société choisit d'émettre des Parts Sociales supplémentaires, la Société offrira à chaque Associé existant sa part au pro rata de ces Parts Sociales, dans chaque cas, à des conditions non moins favorables que celles offertes à tout autre Associé. Si un Associé décide de ne pas participer à une augmentation de capital, alors les autres Associés peuvent augmenter leurs participations respectives à l'augmentation de capital sur base proportionnelle et les Parts Sociales de tout Associé ne participant pas à l'augmentation de capital seront diluées en conséquence.

5.4 Toute augmentation de capital de la Société sera, sauf décision contraire prise par tous les Associés, effectuée à la juste valeur marchande.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes.

6.2 La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer un seul et même représentant afin de les représenter auprès de la Société.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### **Art. 7. Cession des Parts sociales.**

7.1 Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société ne compte qu'un seul Associé. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts

Sociales ne peuvent être cédées à des non-Associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des Associés représentant les trois-quarts du capital social.

7.2 Une cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à, ou son acceptation par, la Société conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la Loi.

### **Titre III. Administration**

#### **Art. 8. Conseil de Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants qui peuvent être Associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les «Gérants»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

8.2 Le(s) Gérant(s) sera (seront) nommé(s) par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son (leur) mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

8.3 L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B. 8.4 Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) (le «Secrétaire»).

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

9.2 Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

9.3. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

9.4. Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autre déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

9.5 Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

9.6 Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion. 9.7 Un (plusieurs) Gérant(s) peut (peuvent) participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

9.8 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signés par un ou plusieurs Gérants.

9.9 Les Associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

#### **Art. 11. Représentation.**

11.1 Le (les) Gérant(s) peut (peuvent) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son (leur) choix.

11.2 Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du Gérant unique ou par les signatures conjointes de deux (2) Gérants lorsque la Société est gérée par deux (2) ou plusieurs Gérants. Cependant, si l'associé unique ou

l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le (les) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Responsabilité des Gérants.** Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblées Générales des Associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

13.1 Chaque Associé a des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

13.2 Chaque Associé peut se faire représenter aux assemblées générales des Associés en désignant une personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par courrier, télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

##### **Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.**

14.1 Si le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq, les décisions des Associés peuvent être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les Associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être documentées par courrier ou fax.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles ont été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Les résolutions afin de modifier les Statuts doivent être adoptées conformément à la Loi.

#### **Titre V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

##### **Art. 15. Exercice social.**

15.1 L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

15.2 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont clôturés et les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire ci-dessus et du bilan au siège social de la Société.

##### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses représentent le bénéfice net. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve ait atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 L'assemblée générale des Associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels conformément à tout pacte qui peut être conclu de temps à autre par les Associés. Elle pourra en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un relevé des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le Conseil de Gérance;

(ii) ce relevé des comptes, inventaire ou rapport montrent que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve statutaire;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par l'assemblée générale des Associés;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17. Dissolution - Liquidation.** En cas de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leur indemnité.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tous les points qui ne sont pas réglés par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### **Titre VII. Définitions**

Conseil de Gérance a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 des présents Statuts;

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou jour férié) où les banques sont normalement ouvertes pour les opérations courantes pendant les heures de bureau normales à Ljubljana, Londres, et Luxembourg;

Président a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 des présents Statuts;

Société a la signification qui lui est attribuée à l'article 1<sup>er</sup> des présents Statuts;

Gérant a la signification qui lui est attribuée à l'article 8 des présents Statuts;

Associés a la signification qui lui est attribuée à l'article 5 des présents Statuts;

Parts Sociales a la signification qui lui est attribuée à l'article 5 des présents Statuts.»

*Quatrième résolution:*

Les Associés prennent acte de les démissions de Monsieur Dragan Slovak et Monsieur Stefan Tzvetkov en qualité des Gérants de la Société, avec effet à compter du jour du présent acte et décident de lui accorder décharge pour l'exécution de sa mission, décharge qui devra être renouvelée au cours de la prochaine assemble générale annuelle approuvant les comptes annuels de la de la Société.

En conséquence de les démissions de Monsieur Dragan Slovak et Monsieur Stefan Tzvetkov en qualité des Gérants de la Société, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

a) Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande) résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

b) Monsieur Frédéric Salvadore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

c) Monsieur Antonio Longo, né le 29 mai 1975 au Luxembourg, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

d) Madame Géraldine Schmit, née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969 résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 4.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61268. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2013002075/563.

(130000744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Edonys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 173.877.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze décembre

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen LE WALT PORTFOLIO S.A., établie et ayant son siège social à Calle Aquilino De La Guardia 8, Panama, République du Panama, représentée par Madame Géraldine Nucera, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre 2012.

La société anonyme de droit luxembourgeois TELIMU S.A., établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, représentée par Madame Géraldine Nucera, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre 2012.

Monsieur Nicolas BOURG, né le 30 juillet 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-1421 Luxembourg, 36, rue de Dormans, représentée par représentée par Madame Géraldine Nucera, en vertu d'une procuration sous-seing privée en date du 11 décembre 2012.

La société à responsabilité limitée de droit français MEDIA PLACE PARTNERS Sàrl ayant son siège social à F-92130 Issy-les-Moulineaux, 215, rue Jean-Jacques Rousseau, représentée par représentée par Madame Géraldine Nucera, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 août 2012,

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la Mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «EDONYS S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal l'exploitation de concessions, permissions et autorisations de la part d'autorités publiques pour des programmes de télévision, et/ou d'autres genres de communication, radiodiffusés ou non, avec ou sans fréquence, par tous procédés et sur tous supports, notamment câblodistribution, satellite ou par tout autre moyen de diffusion ou de transmission, interactif ou non, à destination du public résident ou à rayonnement international, quel qu'en soit le mode de financement et de commercialisation.

Elle pourra exercer cet objet notamment par:

- la création, la fabrication, la production, la coproduction et/ou l'acquisition, la diffusion et la distribution de tous programmes ou éléments de programmes sonores et/ou visuels dans tous les domaines, y compris l'information, la promotion, la culture et le divertissement pour son propre compte ou pour des tiers, ainsi que toutes activités de recherche, d'assistance et de conseil y relatives;

- la valorisation de ces programmes, éléments de programmes ou produits dérivés, par tous modes de financement ou de commercialisation, y compris par l'insertion de publicités collectées par elle ou pour son compte;

- leur transmission et diffusion directe ou indirecte par tous moyens et supports, tels que la communication par fil ou sans fil, la télématique et la distribution matérielle;

- toutes opérations d'édition, toutes publications, leur commercialisation sous toutes formes, et ce notamment comprises par la vente, la distribution, l'exploitation de tous écrits, sons et images relevant de la création artistique, industrielle et littéraire de quelque nature et sur quelque support que ce soit, ainsi que l'acquisition et la cession de tous droits d'exploitation attachés à de telles productions ou éditions au titre de la propriété artistique, littéraire et industrielle et des droits voisins;

- toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet précisé ci-dessus, y compris la représentation, la prospection et la promotion.

D'une manière générale, elle pourra notamment et sans que l'énumération ci-après soit limitative:

- prendre des intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, effectuer toutes autres formes de placement, acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra à cet égard prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra de manière large prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes;

- réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social;

- acquérir, prendre à bail, aliéner tous immeubles et fonds de commerce;

- acquérir, gérer, constituer, l'enregistrer et déposer, valoriser, vendre, utiliser dans le cadre de son activité et concéder l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles;

- s'intéresser par tous moyens et notamment par voie de constitution de filiales communes, d'apports, de fusion, de souscription, d'acquisition de titres, d'intervention technique ou par tout autre mode, dans toutes sociétés, associations ou entreprises belges ou étrangères, privées ou publiques, existantes ou à créer, dont l'objet social serait similaire, connexe ou complémentaire au sien ou dont l'activité serait directement ou indirectement, en tout ou en partie, susceptible de faciliter ou de favoriser la réalisation de cet objet social;

- mener, même dans des domaines échappant à l'activité ci-dessus décrite, toutes actions utiles au développement de ses activités.

Elle peut réaliser son objet en tous lieux, directement ou indirectement en nom propre, pour compte ou par l'intermédiaire de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts, le tout suivant les modalités qui lui paraîtraient les plus appropriées.

La société pourra en tout état de cause exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,-EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent euros (300,-EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion. L'administrateur unique remplira de fait les fonctions de président.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Par exception, l'administrateur unique aura un pouvoir de signature autonome.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.45 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

La société LE WALT PORTFOLIO S.A.: .....	250 actions
La société TELIMU S.A.: .....	130 actions
M. Nicolas BOURG: .....	130 actions
La société MEDIA PLACE PARTNERS Sarl: .....	490 actions
Total: .....	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 50% par des versements en espèce, de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cent soixante-cinq Euros (1665,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Alain GOTTESMAN, conseiller financier, né le 21 novembre 1952 à Iffwil (Suisse), demeurant professionnellement Calle Aquilino De La Guardia 8, Panama, (République du Panama),

Monsieur Laurent FOUCHER, dirigeant de sociétés, né le 18 août 1965 à Antony (France), demeurant à CH-1290 Versoix, 96, Route de Suisse (Suisse),

Monsieur Nicolas BOURG, dirigeant de sociétés, né le 30 juillet 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant à L-1421 Luxembourg, 36, rue de Dormans, (Luxembourg)

Monsieur Charles DE BAVIER, Avocat, né le 10 mai 1948 à Coire (Suisse), demeurant à 6 rue François Bellot, CH-1206 Genève (Suisse).

Monsieur Alexandre GHIS, directeur marketing & développement, né le 3 mai 1983 à Fontenay-sous-Bois (France), demeurant à 150, avenue de Verdun, F-92130 Issy-Les-Moulineaux (France).

Monsieur Julien DUMONT, consultant en audiovisuel, né le 1 juin 1976 à Paris 17<sup>E</sup> (France), demeurant à 64, avenue de la République, F-92120 Montrouge (France).

3.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué de la société:

Monsieur Julien DUMONT, consultant en audiovisuel, né le 1 juin 1976 à Paris 17<sup>E</sup> (France), demeurant à 64, avenue de la République, F-92120 Montrouge (France).

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme de droit luxembourgeois FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.543.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize.

6.- Le siège social est fixé à 12, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue au représentant de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60168. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 20102.

Référence de publication: 2013002371/210.

(130001577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

### **Tulcan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.370.

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TULCAN S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172370, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, prénommé, en date du 17 octobre 2012, en cours de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CINQ MILLE SIX CENTS (5.600) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification du premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence à l'exception des dispositions de l'article onze des présents statuts qui devront être soumis préalablement à l'acceptation de l'assemblée générale.

2.- Modification de l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Seront de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires:

La prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toute société ou groupement et la vente de toute participation quelle qu'en soit la forme d'un montant supérieur à dix millions d'euros (EUR. 10.000.000);

L'octroi de sûretés sur les actifs ou sur les titres des Sociétés;

Le prêt, l'autorisation de crédit, l'emprunt ou le cautionnement sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à dix millions d'euros (EUR. 10.000.000) par an;

L'acquisition de fonds de commerce, partie de fonds de commerce et droits sociaux d'un montant supérieur à dix millions d'euros (EUR. 10.000.000) (autres que d'éventuels titres de placement);

La vente de fonds de commerce, partie de fonds de commerce, et titre de filiales;

L'acquisition de tout ou partie d'actifs d'un montant supérieur à dix millions d'euros (EUR. 10.000.000), à l'exception des opérations résultant de la gestion courante de la société;

La cession ou la transmission en jouissance de tout ou partie d'actifs;

Toute opération de fusion, scission, apport partiel d'actif ou location de gérance.

Les décisions à une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité qualifiée représentant 86% des actions, à l'exception des décisions pour lesquelles la loi prévoit l'unanimité des actionnaires et de l'affectation et la distribution du bénéfice net qui sera prise à la majorité simple représentant 50% des actions.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

3.- Démission de Monsieur Claudio GIRARDI, aux fonctions d'administrateur de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence à l'exception des dispositions de l'article onze des présents statuts qui devront être soumis préalablement à l'acceptation de l'assemblée générale.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Seront de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires:

La prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toute société ou groupement et la vente de toute participation quelle qu'en soit la forme d'un montant supérieur à dix millions d'euros (EUR. 10.000.000);

L'octroi de sûretés sur les actifs ou sur les titres des Sociétés;

Le prêt, l'autorisation de crédit, l'emprunt ou le cautionnement sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à dix millions d'euros (EUR. 10.000.000) par an;

L'acquisition de fonds de commerce, partie de fonds de commerce et droits sociaux d'un montant supérieur à dix millions d'euros (EUR. 10.000.000) (autres que d'éventuels titres de placement);

La vente de fonds de commerce, partie de fonds de commerce, et titre de filiales;

L'acquisition de tout ou partie d'actifs d'un montant supérieur à dix millions d'euros (EUR. 10.000.000), à l'exception des opérations résultant de la gestion courante de la société;

La cession ou la transmission en jouissance de tout ou partie d'actifs;

Toute opération de fusion, scission, apport partiel d'actif ou location de gérance.

Les décisions à une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité qualifiée représentant 86% des actions, à l'exception des décisions pour lesquelles la loi prévoit l'unanimité des actionnaires et de l'affectation et la distribution du bénéfice net qui sera prise à la majorité simple représentant 50% des actions.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

Il est entendu que conformément à l'article 53 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ces limitations de pouvoirs sont inopposables aux tiers, même si elles sont publiées.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Claudio GIRARDI aux fonctions d'administrateur de la société et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57818. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002123/102.

(130001441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

#### **Fipe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.412.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.780.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Cube Energy S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Allée Sheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.404 represented by its manager Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., in abridged form NEIL, a société anonyme incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.233 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Jérôme Almeras, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 13 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The sole shareholder, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by FIPE Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 27 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2265 of 12 September 2012, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 170.780 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The sole shareholder, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of two million four hundred thousand (EUR 2,400,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-)

to an amount of two million four hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 2,412,500.-) by the issue of two million four hundred thousand (2,400,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

#### *Subscription/Payment*

The Sole Shareholder resolved to subscribe to the two million four hundred thousand (2,400,000) new shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay these new shares as well as a share premium of twenty-one million six hundred thousand euro (EUR 21,600,000.-) by a contribution in kind of twenty-four million euro (EUR 24,000,000.-) by the Sole Shareholder, consisting of a part of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company (the "Receivable").

The Sole Shareholder, here represented as stated above, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Receivable, and that the Receivable is a definite and duly payable receivable of the Sole Shareholder. To further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder with respect to the Receivable so contributed.

The Sole Shareholder, here represented as stated above, declared that the aggregate value of the Receivable has been certified at twenty-four million euro (EUR 24,000,000.-) in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at two million four hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 2,412,500.-) divided into two million four hundred twelve thousand five hundred (2,412,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

#### *Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

#### **A comparu:**

Cube Energy S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.404 ("Associé Unique"), représenté par son gérant, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A. en abrégé NEIL, une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.233.

Représentée par M. Jérôme Almeras, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2012.

Le comparant, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des actions de FIPE Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 Juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2265 du 12 septembre 2012, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-), ayant son siège social à 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.780 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de deux millions quatre cent mille euro (EUR 2.400.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à un montant de deux millions quatre cent douze mille cinq cents euro (EUR 2.412.500,-) par l'émission de deux millions quatre cent mille (2.400.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, auxquelles sont attachés les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

### *Souscription/Paiement*

Ainsi, l'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare souscrire aux deux millions quatre cent mille (2.400.000) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission de vingt-et-un millions six cent mille euro (EUR 21.600.000,-) par un apport en nature d'un montant de vingt-quatre millions d'euro (EUR 24.000.000,-) consistant en une partie d'une créance de l'Associé Unique sur la Société (la "Créance").

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, en outre, déclare que la valeur totale de la Créance a été certifiée à vingt-quatre millions d'euro (EUR 24.000.000,-) dans une déclaration d'apport signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmée dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

"Le capital social de la Société est fixé à deux millions quatre cent douze mille cinq cents euro (EUR 2.412.500,-), divisé en deux millions quatre cent douze mille cinq cents (2.412.500) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune".

### *Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille cinq cents euro (EUR 6.500,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

### *Déclaration*

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Almeras, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60988. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002399/131.

(130001582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Farringdon Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GS Property (Luxembourg) Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 161.297.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

"The Goldman Sachs Group, Inc.", a company duly registered with the Department of State, Division of Corporations of the State of Delaware under number 2923466, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and having its principal office at 200 West Street, New York, NY 10282, United States of America,

here represented by Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, lawyer, with professional address in Howald - Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "GS Property (Luxembourg) Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.297, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 1<sup>st</sup> June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 18 August 2011, number 1889, page 90664.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions:

*Sole resolution*

The sole shareholder decides to change the Company's name into "Farringdon Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l." and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company that shall be read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is "Farringdon Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ". "

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quatre décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

«The Goldman Sachs Group, Inc.», une société ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique dûment immatriculée au Department of State, Division of Corporations of The State of Delaware sous le numéro 2923466, et ayant son principal établissement au 200 West Street, New York, NY 10282, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Maître Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald-Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «GS Property (Luxembourg) Holdings S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue

du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.297, constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 1<sup>er</sup> juin 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 18 août 2011, numéro 1889, page 90664.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en «Farringdon Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l.» et de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est «Farringdon Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l.»»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002446/80.

(130002149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**London Hanover Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.660.

Par résolutions signées en date du 15 octobre 2012, l'associé unique a accepté la démission de Binh-Son Luong, avec adresse professionnelle au 9, rue St Ulric, L-2651 Luxembourg, de son mandat de gérant de Classe B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013005446/12.

(130005191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**Morisco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.606.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société Morisco International S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

*Pour Morisco International S.A.*

Référence de publication: 2013005518/13.

(130005077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.